Extrait du registre des délibérations Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 décembre 2014 Séance du 24 novembre 2014

Syndicat d'Électricité (SE60) - rapport d'activité 2013 - présentation au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes OYONO CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. N'DIAYE, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, DHOURY, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE. Mme MAUPIN. M. FRÉMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN Pouvoir à : Mme CAPON M.ASSAMTI Pouvoir à M.BOUKACHBA M. ATAKAYA Pouvoir à : M. BOUADDI Mme GOMES-NASCIMENTO Pouvoir à : Mme SAVAS

Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39 Nombre de conseillers en exercice : 39 39

Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint expose:

Le rapport retraçant l'activité 2013 du Syndicat d'Électricité (SE60) a été adressé à la ville de Creil.

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par monsieur le Maire au conseil municipal en séance publique. Le rapport et l'avis du conseil sont mis à la disposition du public.

En conséquence, il vous est présenté le rapport d'activité 2013, qui vous a été transmis avec les projets de délibération.

Conformément à la règlementation en vigueur, ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote de la part du conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2013 du Syndicat d'Électricité (SE60)





amtena

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L5211-39. Vu le rapport d'activité 2013 du Syndicat d'Électricité (SE60) transmis à la Ville de Creil. Considérant que monsieur le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante le rapport d'activité du Syndicat d'Électricité (SE60).

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 24 novembre 2014. Entendu le rapport de présentation,

Prend acte du rapport annuel d'activité 2013 du Syndicat d'Électricité (SE60).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage: 09 DEC, 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOR

et publication de rotification le CR.12.1204 CHELD. 11/12/2014....

LE MAIRE

Pour le Maire et mar délégation Le Directeur Genesa

Maire de de l'Oise

